

Conseil d'administration

335^e session, Genève, 14-28 mars 2019

GB.335/PFA/INF/3

Section du programme, du budget et de l'administration

PFA

POUR INFORMATION

Date: 23 janvier 2019

Original: anglais

Suite donnée au rapport du Chef auditeur interne pour l'année qui s'est achevée le 31 décembre 2017

Résumé: Le présent document détaille les mesures prises par le Bureau à la suite des recommandations du Chef auditeur interne pour l'année 2017.

Unité auteur: Bureau du Trésorier et contrôleur des finances (TR/CF).

Documents connexes: GB.332/PFA/7 et GB.332/PV, paragraphe 680.

1. A sa 332^e session (mars 2018), le Conseil d'administration a examiné le rapport du Chef auditeur interne sur les principaux résultats des audits et des missions d'enquête effectués en interne en 2017. Le présent document rend compte des mesures prises par le Bureau pour donner suite aux recommandations du Chef auditeur interne pour l'année 2017.
2. Les recommandations d'amélioration concernant les points mentionnés dans le rapport sont reproduites à l'annexe I du présent document ainsi que les réponses détaillées du Bureau. L'annexe II contient la liste des rapports d'audit interne publiés en 2017 et indique l'état d'avancement des mesures de suivi prises par le Bureau.
3. La direction du BIT continue de travailler en étroite liaison avec le Bureau de l'audit interne et du contrôle (IAO) afin de tirer pleinement parti de ses recommandations, d'assurer leur suivi et de garantir leur application.

Annexe I

Titre de la recommandation	Recommandation	Réponse du Bureau	Etat d'avancement	Date d'achèvement
Planification des ressources et recrutement	Le directeur de bureau concerné a effectivement pris des mesures pour réduire le risque de conséquences négatives de vacances de poste prolongées en demandant de l'aide à d'autres bureaux de la région, et un assistant a été détaché en mission d'appui depuis un autre bureau. Il s'agit là d'une bonne pratique qui pourrait servir de modèle dans d'autres régions pour aider des bureaux extérieurs en cas de besoin. Les bureaux régionaux devraient se charger de coordonner un dispositif visant à identifier les bureaux ayant besoin d'un appui, et où cet appui pourrait être obtenu.	Il est pris note de la recommandation. Le Bureau a déjà eu recours à cette pratique à plusieurs occasions quand les circonstances le permettaient. Le bureau concerné procédera systématiquement de cette manière dès que le détachement en mission sera considéré comme la meilleure solution pour obtenir une aide temporaire, compte tenu des ressources humaines et financières dont disposent à la fois le bureau d'origine et le bureau d'affectation de l'assistant détaché.	Mise en œuvre	en cours
Planification des ressources et recrutement	Pour coordonner l'ensemble du programme de coopération pour le développement dans le pays et aider à gérer des questions opérationnelles avec d'autres institutions des Nations Unies pour le compte de l'OIT, par exemple représenter celle-ci au sein de l'équipe de pays des Nations Unies et de l'équipe de coordination du dispositif de sécurité, le poste de coordonnateur de programme de l'OIT a été créé. En raison de l'importance de ce poste, l'IAO a recommandé qu'un plan soit établi pour assurer son financement sur la durée. D'autres projets similaires ont été mis en place au BIT, et le Bureau devrait étudier si un poste de coordonnateur de projets est nécessaire.	Le Bureau prend note de cette recommandation et confirme qu'il étudie la nécessité de créer ce type de poste dans les cas où il y a plusieurs projets en cours et pas de bureau établi. La décision continuera d'être prise au cas par cas en fonction du bon vouloir des donateurs qui accepteront de financer ces postes et de l'intérêt que présente cette solution du point de vue de la représentation de l'Organisation au sein de l'équipe de pays des Nations Unies.	Mise en œuvre	en cours

Titre de la recommandation	Recommandation	Réponse du Bureau	Etat d'avancement	Date d'achèvement
Questions financières	L'IAO reconnaît que le Bureau a pris des mesures pour réduire le nombre des problèmes récurrents. Néanmoins, les trois questions ci-dessus ont été mises en évidence plusieurs fois dans les rapports d'audit interne. L'IAO encourage le Bureau à redoubler d'efforts pour régler ces problèmes. ■ Opérations bancaires: l'IAO a recommandé que les bureaux régionaux, à qui incombe la responsabilité de mettre à jour la liste des signataires autorisés des bureaux relevant de leur compétence, demandent aux banques de certifier par écrit qu'elles ont effectué les modifications requises. Il appartiendrait alors aux bureaux régionaux de veiller à ce que cette exigence soit respectée, et ils devraient suivre régulièrement la question auprès des banques afin de réduire les risques. ■ Paiements: l'IAO a recommandé au Bureau de privilégier les paiements par virement et de continuer à sensibiliser ses fournisseurs aux avantages et au caractère moins risqué de ce système. ■ Exonération fiscale: l'IAO a recommandé de poursuivre les efforts engagés pour obtenir l'exonération fiscale demandée, avec le concours du PNUD et du Bureau du Conseiller juridique du BIT.	Le Bureau a pris des mesures pour réduire le nombre de problèmes financiers récurrents et il entend poursuivre ses efforts dans cette direction. ■ Opérations bancaires: le Bureau partage la préoccupation de l'IAO en ce qui concerne les banques qui n'effectuent pas les modifications requises pour mettre à jour la liste des signataires autorisés. Dans les deux cas qui ont conduit à la présente recommandation, tant le bureau local que le bureau régional avaient fait le nécessaire pour que les listes soient modifiées. Le Bureau continuera de coordonner les efforts aux niveaux appropriés pour que les mises à jour soient faites en temps voulu, y compris, s'il le faut, en envisageant la possibilité de s'adresser à d'autres banques. ■ Paiements: dans le contexte du déploiement d'IRIS, le Bureau recherche systématiquement la meilleure solution disponible pour le paiement des fournisseurs, y compris les virements électroniques, compte tenu de la réglementation locale et des contraintes techniques. Il a été rappelé à tous les bureaux qu'il convenait de privilégier les paiements électroniques ou les paiements sous toute autre forme que les chèques et les espèces. ■ Exonération fiscale: il convient de rappeler que l'exonération fiscale en question est régie par des accords bilatéraux avec les pays. Le Bureau poursuivra ses négociations avec les gouvernements concernant le cadre juridique de son exonération fiscale, en collaboration avec le PNUD si nécessaire.	Mise en œuvre	en cours

Titre de la recommandation	Recommandation	Réponse du Bureau	Etat d'avancement	Date d'achèvement
Egalité entre hommes et femmes	Le Bureau devrait veiller au respect de la pratique établie afin que les mandants aient la possibilité d'examiner les questions de genre et de diversité avant qu'un accord de PPTD soit finalisé. Tout problème de capacité intervenant dans le processus d'évaluation par le mécanisme d'assurance-qualité devrait être identifié et une solution devrait être recherchée, de sorte que les questions de genre et de diversité puissent être réglées de manière adéquate.	Le Bureau souscrit à cette recommandation. Il inclut systématiquement le Service des questions de genre, de l'égalité et de la diversité dans la liste de diffusion du mécanisme d'assurance-qualité des PPTD et effectue un examen technique des questions de genre dans le cadre du processus prévu par ce mécanisme.	Mise en œuvre	en cours

Annexe II

Liste des rapports d'audit interne publiés en 2017

Titre	Référence IAO	Date	Etat d'avancement	Date d'achèvement
Rapport sur l'audit interne de l'Equipe d'appui technique au travail décent pour l'Afrique du Nord et du bureau de pays de l'OIT pour l'Egypte, l'Erythrée, le Soudan et le Soudan du Sud	IAO/108/2017	24 janvier 2017	Achevé	9 mai 2017
Rapport sur l'audit interne de l'Equipe d'appui technique au travail décent pour l'Asie du Sud et du bureau de pays de l'OIT pour l'Inde	IAO/109/2017	9 février 2017	Achevé	9 mai 2017
Rapport sur l'examen documentaire des opérations de l'Equipe d'appui technique au travail décent et du bureau de pays de l'OIT pour le cône Sud de l'Amérique latine à Santiago, Chili	IAO/110/2017	24 mars 2017	Achevé	22 juin 2017
Rapport sur l'audit interne du partage des connaissances au sein de l'OIT	IAO/111/2017	16 août 2017	Achevé	13 décembre 2017
Rapport sur l'audit interne du bureau de projets de l'OIT pour Haïti à Port-au-Prince, Haïti	IAO/112/2017	26 septembre 2017	Achevé	12 décembre 2017
Rapport sur l'audit du projet de rénovation du bâtiment du siège de l'OIT à Genève	IAO/113/2017	4 décembre 2017	Achevé	1 ^{er} juin 2018

